

V. – LA DISTRIBUTION DU CREDIT

L'encours des crédits consentis par le système financier à l'économie, tels que recensés par la Centrale des risques et celle des crédits aux particuliers, est passé de 32,8 milliards de dinars à la fin de l'année 2008 à 36,3 milliards de dinars au terme de l'année 2009, en progression de 10,6%, taux inférieur de 2,6 points de pourcentage par rapport à celui enregistré une année auparavant. Cette décélération est due à la baisse de l'encours des crédits d'exploitation.

Les crédits déclarés concernent près de 296 mille entreprises et plus de 775 mille particuliers, enregistrant ainsi une augmentation de 13 mille entreprises et de 47 mille particuliers en 2009.

VENTILATION PAR BENEFICIAIRE, PAR SECTEUR ET PAR TERME DE L'ENCOURS DES CREDITS A L'ECONOMIE

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2008	2009	Variations en %		Part dans le total en %	
			2008/2007	2009/2008	2008	2009
Crédits aux professionnels	25.471	27.560	12,7	8,2	77,6	76,0
Agriculture et pêche¹	1.259	1.342	7,6	6,6	3,8	3,7
Court terme	788	810	3,1	2,8	2,4	2,2
Moyen et long termes	471	532	16,0	13,0	1,4	1,5
Industrie	9.652	9.943	13,6	3,0	29,4	27,4
Court terme	6.348	6.242	14,2	-1,7	19,3	17,2
Moyen et long termes	3.304	3.701	12,6	12,0	10,1	10,2
Services	14.560	16.275	12,5	11,8	44,4	44,9
Court terme	7.134	7.128	11,1	-0,1	21,8	19,7
Moyen et long termes	7.426	9.147	13,8	23,2	22,6	25,2
Crédits aux particuliers	7.344	8.721	15,2	18,8	22,4	24,0
Crédits à la consommation	2.314	2.240	-17,1	-3,2	7,1	6,1
Court terme	1.998	1.899	-20,5	-5,0	6,1	5,2
Moyen et long termes	316	341	13,7	7,9	1,0	0,9
Crédits à l'habitat	5.030	6.481	40,5	28,8	15,3	17,9
Moyen et long termes	5.030	6.481	40,5	28,8	15,3	17,9
Total	32.815	36.281	13,2	10,6	100,0	100,0
Court terme	16.268	16.079	6,6	-1,2	49,6	44,3
Moyen et long termes	16.547	20.202	20,6	22,1	50,4	55,7

Atteignant 16,1 milliards de dinars en 2009, l'encours des crédits à court terme a accusé une baisse de 1,2% contre une augmentation de 6,6% l'année précédente. Cette baisse a touché l'encours des crédits dispensés aux différents secteurs d'activité, à l'exception de celui de l'agriculture et pêche qui a continué à s'accroître mais à un rythme moins important que celui de l'année précédente.

L'encours des crédits à moyen et long termes s'est accru de 22,1% (contre 20,6% en 2008) pour se situer à 20,2 milliards de dinars. Cette accélération a concerné les crédits d'investissement consentis au secteur des services. En revanche, les crédits aux particuliers et aux secteurs de l'agriculture et pêche et de l'industrie ont connu un ralentissement dans leur rythme de progression.

La répartition de l'encours des crédits octroyés par le système financier par catégorie de bénéficiaire fait ressortir un recul de 1,6% de la part des crédits dispensés aux professionnels pour revenir à 76% en 2009, au profit de celle des crédits aux particuliers qui s'est consolidée de 1,6% à la fin de 2009, induite par l'augmentation de la part des crédits à l'habitat de 2,6 points de pourcentage, pour se situer à 17,9% au détriment de celle des crédits à la consommation dont la part a accusé une baisse de 1 point de pourcentage.

¹ Il s'agit de crédits consentis directement aux agriculteurs et pêcheurs.

La baisse de la part des crédits servis aux professionnels dans l'encours total des crédits est due au recul principalement de celle du secteur de l'industrie et accessoirement de celle du secteur de l'agriculture et pêche qui ont baissé respectivement de 2 et 0,1 points de pourcentage entre les années 2008 et 2009.

L'évolution des crédits consentis par le système financier à l'économie aurait été plus importante n'eussent été, d'une part, les opérations de radiation et de cession de créances effectuées par certaines banques au profit des sociétés de recouvrement qui ont totalisé 208 MDT au terme de l'année 2009 contre 128 MDT en 2008 et 138 MDT en 2007 et, d'autre part, le recours de plus en plus important des entreprises à l'émission de billets de trésorerie pour alléger le coût de la dette. En effet, ces derniers sont passés de 588 MDT en 2007 à 704 MDT en 2008 pour revenir à 693 MDT à la fin de 2009.

La répartition de l'encours des crédits servis par le système financier entre entreprises publiques, entreprises privées et particuliers, fait apparaître une légère baisse aussi bien de la part des entreprises publiques que de celle des entreprises privées, revenant respectivement de 6,9% à 6,5% et de 70,7% à 69,5% entre 2008 et 2009 au profit d'un renforcement de la part des particuliers qui a évolué de 22,4% à 24% durant la même période.

Le fléchissement de la part des entreprises publiques et privées dans le volume global des crédits a été relevé principalement au niveau du secteur de l'industrie. Cependant, la consolidation de la part des particuliers, malgré la baisse des crédits à la consommation, s'explique par l'important accroissement de celle des crédits à l'habitat.

REPARTITION DE L'ENCOURS DES CREDITS ENTRE ENTREPRISES (PUBLIQUES ET PRIVEES) ET PARTICULIERS

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2008			2009			Variations en %	
	Court terme	M & L termes	Total	Court terme	M & L termes	Total	2008/2007	2009/2008
Crédits aux professionnels	14.270	11.201	25.471	14.180	13.380	27.560	12,7	8,2
Agriculture et pêche	788	471	1.259	810	532	1.342	7,6	6,6
Entreprises publiques	20	2	22	21	3	24	0,0	9,1
Entreprises privées	768	469	1.237	789	529	1.318	7,8	6,5
Industrie	6.348	3.304	9.652	6.242	3.701	9.943	13,6	3,0
Entreprises publiques	617	72	689	363	288	651	41,2	-5,5
Entreprises privées	5.731	3.232	8.963	5.879	3.413	9.292	11,9	3,7
Services	7.134	7.426	14.560	7.128	9.147	16.275	12,5	11,8
Entreprises publiques	1.151	390	1.541	742	934	1.676	45,4	8,8
Entreprises privées	5.983	7.036	13.019	6.386	8.213	14.599	9,5	12,1
Crédits aux particuliers	1.998	5.346	7.344	1.899	6.822	8.721	15,2	18,8
Crédits à la consommation	1.998	316	2.314	1.899	341	2.240	-17,1	-3,2
Crédits à l'habitat		5.030	5.030		6.481	6.481	40,5	28,8
Total	16.268	16.547	32.815	16.079	20.202	36.281	13,2	10,6
Entreprises publiques	1.788	464	2.252	1.126	1.225	2.351	43,4	4,4
Entreprises privées	12.482	10.737	23.219	13.054	12.155	25.209	10,4	8,6
Particuliers	1.998	5.346	7.344	1.899	6.822	8.721	15,2	18,8

L'encours des crédits dispensés aux entreprises publiques n'a progressé que de 4,4% (contre 43,4% en 2008) pour atteindre 2.351 MDT en 2009 en raison de l'augmentation des cours mondiaux de certaines matières premières. Le ralentissement du rythme de progression est dû à la baisse de l'encours des crédits octroyés aux entreprises publiques opérant dans le secteur de l'industrie ainsi qu'à la décélération de celui des crédits consentis au secteur des services. Par contre, celui des crédits dispensés aux entreprises du secteur de l'agriculture et pêche, essentiellement à l'Office des terres domaniales (OTD), a enregistré une accélération.

En outre, la décélération de 1,8 point de pourcentage de l'encours des crédits alloués aux entreprises privées qui s'est situé à 25,2 milliards de dinars au terme de l'année 2009, a touché principalement l'encours des crédits dispensés au secteur de l'industrie et

accessoirement celui des crédits octroyés au secteur de l'agriculture et pêche. En revanche, le rythme de progression de l'encours des crédits octroyés aux entreprises privées opérant dans le secteur des services s'est renforcé.

Pour ce qui est de l'encours des crédits aux particuliers, il est passé de 6.373 MDT en 2007 à 7.344 MDT en 2008 pour atteindre 8.721 MDT en 2009, en progression respectivement de 15,2% et de 18,8% durant les deux dernières années. Cette accélération s'explique par l'atténuation de la baisse de l'encours des crédits à la consommation qui a plus que compensé le ralentissement du rythme d'accroissement des crédits à l'habitat.

L'encours des crédits accordés aux entreprises faisant partie de groupes de sociétés est passé de 12,5 milliards de dinars en 2007 à 13,6 milliards de dinars en 2008 pour atteindre 14,4 milliards de dinars en 2009. Toutefois, la part des crédits accordés aux groupes de sociétés dans l'encours total des crédits est revenue, successivement, de 43,1% à 41,5% puis à 39,7% durant les trois dernières années.

Les banques publiques continuent à jouer un rôle prépondérant dans le financement de l'économie assurant 9,8 milliards de dinars ou près de 36% des crédits consentis aux entreprises opérant dans les différents secteurs d'activité. En effet, la Banque nationale agricole (BNA) assure plus de 58% des crédits octroyés directement au secteur de l'agriculture et pêche, la Société tunisienne de banque (STB) accapare près de 38% des crédits dispensés au secteur du tourisme et la Banque de l'habitat (BH) couvre près de 16% des crédits consentis au secteur de l'immobilier.

La Banque de financement des petites et moyennes entreprises «BFPME» et la Banque tunisienne de solidarité «BTS» spécialisées respectivement dans le financement des petites et moyennes entreprises et les microcrédits, n'ont cessé de promouvoir l'emploi à travers le soutien de l'esprit d'initiative et l'encouragement à la création d'entreprises. En effet, depuis son entrée en activité et jusqu'au terme de l'année 2009, la BFPME a approuvé 852 projets pour un coût d'investissement global de 647 MDT devant permettre la création de plus de 19 mille postes d'emploi. Pour sa part, la BTS a approuvé 119.510 projets ayant un coût global de 958 MDT et qui devraient permettre la création de plus de 190 mille postes d'emploi.

A – FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET PECHE

Les financements bancaires dispensés au secteur de l'agriculture et pêche englobent, outre les crédits consentis directement aux agriculteurs et pêcheurs, les crédits indirects octroyés par l'intermédiaire des organismes de commercialisation de produits et de matériels agricoles qui, en bénéficiant de crédits auprès du système financier, sont tenus de les rétrocéder aux mêmes conditions aux agriculteurs et pêcheurs.

L'encours des crédits dispensés au secteur de l'agriculture et pêche a accusé une régression de 18,7% (contre une augmentation de 18% en 2008) pour revenir à 2.067 MDT. Cette baisse a touché les crédits indirects. Cependant, les crédits directs ont enregistré une progression en évoluant de 1.170 MDT en 2007 à 1.259 MDT en 2008 puis à 1.342 MDT en 2009.

En effet, se situant à 725 MDT en 2009, l'encours des crédits indirects a diminué de 43,5% contre un accroissement de 30,4% en 2008. Cette baisse a touché les crédits mis en place en faveur des organismes de commercialisation des produits agricoles qui sont revenus à 641 MDT en 2009, accusant un fléchissement de 46,9% contre une progression de 31,9% en 2008. En revanche, les crédits dispensés aux entreprises de commercialisation de matériels agricoles ont augmenté au même rythme que celui de l'année précédente.

ENCOURS DES CREDITS ACCORDES AU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET PECHE (En MDT)

Désignation	Crédits à court terme		Crédits à M & L termes		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Crédits directs	788	810	471	532	1.259	1.342
Crédit indirects	1.005	452	279	273	1.284	725
Organismes de commercialisation de produits agricoles	1.005	452	203	189	1.208	641
dont : Office national de l'huile	100	73	105	97	205	170
Office des céréales	713	178	-	-	713	178
COCEBLE	24	26	7	6	31	32
CCGC	36	51	66	61	102	112
Entreprises de commercialisation de matériels agricoles	-	-	76	84	76	84
Total	1.793	1.262	750	805	2.543	2.067

1) Crédits à court terme

Les crédits à court terme consentis au secteur de l'agriculture et pêche ont connu une régression de 29,6% pour revenir à 1.262 MDT en 2009 contre une augmentation de 21,2% en 2008. Cette baisse a touché principalement les crédits indirects accordés aux organismes de commercialisation de produits agricoles. En revanche, les crédits dispensés directement aux agriculteurs et pêcheurs ont connu un léger fléchissement de leur rythme d'évolution.

En effet, atteignant 452 MDT en 2009, l'encours des crédits à court terme indirects alloués à l'agriculture a subi une forte régression de plus de 55% contre un accroissement de près de 40,6% une année auparavant.

Il convient de rappeler que la forte progression de l'année précédente s'explique par l'accroissement de l'encours des crédits servis à l'Office des céréales suite à l'augmentation des prix mondiaux des céréales ayant nécessité un financement bancaire plus important octroyé notamment par la Banque nationale agricole sous forme de crédits d'avances sur marchandises pour assurer l'approvisionnement du pays en blé et la constitution d'un stock stratégique couvrant 4 mois de consommation nationale contre une moyenne de 2 mois appliquée au cours des années précédentes.

Par ailleurs, la chute de l'encours des crédits de gestion consentis indirectement aux agriculteurs et pêcheurs durant l'année 2009 s'explique par l'octroi, par la Caisse générale de compensation, d'une avance de près de 300 MDT au titre des dépenses de compensation à l'Office des céréales qui lui a permis de réduire ses utilisations des crédits à court terme.

L'encours des crédits d'exploitation dispensés directement au secteur de l'agriculture et pêche a atteint 810 MDT en 2009, enregistrant ainsi une hausse de 2,8% contre 3,1% en 2008. Cette décélération est imputable à l'effort fourni par la Banque nationale agricole en matière de recouvrement, à la bonne campagne agricole ainsi qu'à l'augmentation consécutive des prix à la production des céréales décidée par les pouvoirs publics, ce qui a permis aux agriculteurs d'améliorer leurs revenus et d'honorer leurs engagements bancaires.

2) Crédits à moyen et long termes

Passant de 676 MDT en 2007 à 750 MDT en 2008 puis à 805 MDT en 2009, l'encours des crédits à moyen et long termes accordé au secteur de l'agriculture et pêche a enregistré une progression de 7,3% contre 10,9% une année auparavant. Le ralentissement du rythme de progression est dû aussi bien à la baisse de l'encours des crédits indirects qu'à la décélération de celui des crédits directs.

Revenant à 273 MDT en 2009, les crédits à moyen et long termes alloués indirectement au secteur de l'agriculture et pêche ont accusé une baisse de près de 2,2% contre une augmentation de 3,3% à la fin de 2008. Cette régression a touché les crédits octroyés aux organismes de commercialisation de produits agricoles. Cependant, les crédits dispensés aux entreprises de commercialisation de matériels agricoles ont continué à s'accroître au même rythme que celui de l'année précédente.

Il convient de préciser que la baisse de l'encours des crédits octroyés aux organismes de commercialisation de produits agricoles est due aux tombées échues sur les crédits à moyen et long termes de restructuration dont a bénéficié l'Office national de l'huile et ayant été couvertes par une avance sur les dépenses de compensation consentie par la Caisse générale de compensation au titre de l'activité huiles de graines.

L'encours des crédits à moyen et long termes octroyés directement aux agriculteurs et pêcheurs a atteint 532 MDT en 2009, enregistrant ainsi une augmentation de près de 13% contre 16% en 2008. Cette décélération s'explique par l'amélioration des revenus des agriculteurs suite à la révision des prix à la production des céréales ayant permis le remboursement des tombées échues sur les crédits de consolidation des dettes des agriculteurs mis en place en application des mesures présidentielles prises dans le cadre du développement du secteur de la céréaliculture et sur les crédits de rééchelonnement consentis aux agriculteurs touchés par la sécheresse durant les campagnes de faible pluviométrie.

B – FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE

L'encours des crédits octroyés au secteur de l'industrie a enregistré une progression de 3% contre 13,6% en 2008, atteignant ainsi 9.943 MDT au terme de l'année 2009. Cette forte décélération s'explique principalement par la baisse de l'encours des crédits à court terme et accessoirement par le léger ralentissement de celui des crédits à moyen et long termes.

L'encours des crédits de fonctionnement a accusé une baisse de 1,7% (contre une progression de 14,2% en 2008) pour revenir à 6.242 MDT en 2009. Cette régression a été constatée notamment au niveau de l'encours des crédits consentis aux branches du raffinage (principalement la Société tunisienne des industries de raffinage «STIR» dont l'encours a baissé de 113 MDT), de la construction, de l'industrie textile et habillement, de la métallurgie et du travail de métaux (notamment la Société tunisienne de sidérurgie «El Fouladh» dont l'encours a diminué de 12,5 MDT), de l'extraction de produits énergétiques et de l'Industrie du papier et du carton, édition et imprimerie.

Atteignant 3.701 MDT en 2009, l'encours des crédits d'investissement a enregistré une progression presque comparable à celle d'une année auparavant, soit de 12% contre 12,6%. Cette évolution trouve son origine dans l'accroissement à des degrés différents de l'encours des crédits servis à toutes les branches d'activité, à l'exception de celles de l'extraction de produits énergétiques, de l'industrie du cuir et de la chaussure, de l'industrie du caoutchouc et des plastiques et de fabrication de matériels de transport dont les encours ont accusé une baisse.

VENTILATION DE L'ENCOURS DES CREDITS ACCORDES AU SECTEUR INDUSTRIEL PAR BRANCHE D'ACTIVITE

(En MDT)

Désignation	Crédits à court terme		Crédits à moyen et long termes		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
- Extraction de produits énergétiques	20	7	49	28	69	35
- Extraction de produits non énergétiques	89	92	76	74	165	166
- Industries agricoles et alimentaires	1.373	1.423	752	843	2.125	2.266
- Industrie textile et habillement	505	481	162	164	667	645
- Industrie du cuir et de la chaussure	67	75	33	30	100	105
- Travail du bois et fabrication d'articles en bois	143	147	42	41	185	188
- Industrie du papier et du carton, édition et imprimerie	246	235	194	229	440	464
- Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	131	17	3	1	134	18
- Industrie chimique	457	472	203	226	660	698
- Industrie du caoutchouc et des plastiques	340	352	168	165	508	517
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	481	500	550	629	1.031	1.129
- Métallurgie et travail des métaux	946	925	220	273	1.166	1.198
- Fabrication de machines et équipements	201	196	57	57	258	253
- Fabrication équipements électriques et électroniques	192	205	89	101	281	306
- Fabrication de matériels de transport	203	200	110	106	313	306
- Autres industries manufacturières	127	126	64	74	191	200
- Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	43	33	129	191	172	224
- Construction	784	756	403	469	1.187	1.225
Total	6.348	6.242	3.304	3.701	9.652	9.943

C – FINANCEMENT DES SERVICES

Totalisant près de 16,3 milliards de dinars en 2009, l'encours des crédits octroyés au secteur tertiaire s'est accru de 11,8% contre 12,5% en 2008. Le ralentissement du rythme de progression est dû à l'effet combiné d'une baisse de l'encours des crédits de fonctionnement et d'une accélération de 9,4 points de pourcentage de celui des crédits d'investissement.

L'encours des crédits à court terme a régressé de 0,1% (contre un accroissement de 11,1% en 2008) pour revenir à 7.128 MDT en 2009. Cette baisse a été relevée principalement au niveau de la branche commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques qui accapare 55% des crédits dispensés au secteur des services et accessoirement au niveau des branches hôtels et restaurants et de la santé et action sociale.

En outre, l'encours des crédits à moyen et long termes s'est situé à 9.147 MDT en 2009, enregistrant ainsi une progression de 23,2% contre 13,8% en 2008. Cette accélération s'explique par l'augmentation de l'encours des crédits dispensés à la majorité des branches et principalement à la promotion immobilière, au commerce (notamment l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières «ETAP»), aux transports et communications (dont Tunisair) et aux activités financières (les sociétés de gestion des titres de participation et les sociétés de leasing).

VENTILATION DE L'ENCOURS DES CREDITS ACCORDES AU SECTEUR DES SERVICES PAR BRANCHE D'ACTIVITE (En MDT)

Désignation	Crédits à court terme		Crédits à moyen et long termes		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
- Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	4.031	3.927	1.448	1.899	5.479	5.826
- Hôtels et restaurants	1.009	951	2.169	2.339	3.178	3.290
- Transports et communications	283	323	860	1.144	1.143	1.467
- Activités financières	337	340	530	753	867	1.093
- Immobilier, locations et services aux entreprises	990	1.092	1.600	2.079	2.590	3.171
- Administration publique	21	28	60	57	81	85
- Education	14	15	33	44	47	59
- Santé et action sociale	60	45	234	254	294	299
- Services collectifs, sociaux et personnels	177	224	281	350	458	574
- Services domestiques	2	2	2	3	4	5
- Divers	210	181	209	225	419	406
Total	7.134	7.128	7.426	9.147	14.560	16.275

D – FINANCEMENT DES PARTICULIERS

La Centrale des crédits aux particuliers fait ressortir un encours global des crédits consentis par les banques aux ménages de l'ordre de 8.721 MDT en 2009 contre 7.344 MDT en 2008 et 6.373 MDT en 2007, en progression de 18,8% contre 15,2% une année auparavant. Cette accélération s'explique par l'effet combiné de l'allègement de la baisse de l'encours des crédits à court terme et d'un ralentissement du rythme de progression de celui des crédits à moyen et long termes.

Revenant à 1.899 MDT en 2009, l'encours des crédits à court terme a diminué de 5% seulement contre une baisse de plus de 20,5% enregistrée en 2008.

Quant à l'encours des crédits à moyen et long termes, il s'est situé à 6.822 MDT en 2009 enregistrant une augmentation de 27,6% contre 38,5% une année auparavant. Cette décélération s'explique par le ralentissement du rythme d'accroissement de l'encours des crédits consentis aux particuliers sous forme principalement de crédits d'acquisition de logements neufs et d'aménagement ou d'extension d'anciens logements ainsi que des crédits pour l'installation de chauffe-eaux solaire en application des objectifs nationaux en matière de développement de l'utilisation de l'énergie renouvelable.

VENTILATION DE L'ENCOURS DES CREDITS ACCORDES AUX PARTICULIERS PAR OBJET DE FINANCEMENT (En MDT)

Désignation	2008	2009	Variations en %	
			2008/2007	2009/2008
Crédits à court terme	1.998	1.899	-20,5	-5,0
Crédits à moyen et long termes	5.346	6.822	38,5	27,6
Logements	5.030	6.481	40,5	28,8
Véhicules	263	278	11,0	5,7
Chauffe-eaux solaire	24	37	140,0	54,2
PC familial	28	25	-6,7	-10,7
Prêts universitaires	1	1	-	-
Total	7.344	8.721	15,2	18,8

VI. – LE MARCHÉ FINANCIER

Le marché financier tunisien a poursuivi en 2009 son dynamisme par la réalisation de performances favorisées par les excédents de liquidité du marché et la baisse du taux d'intérêt directeur de la BCT face à un redressement de la conjoncture économique mondiale encore incertain lié aux risques souverains des pays avancés et largement tributaire des mesures de relance mises en œuvre. La relance effective nécessite la consolidation de l'architecture institutionnelle et opérationnelle du système financier de ces pays.

Ce dynamisme qui a animé le marché tout au long de l'année sous-revue, a été induit essentiellement par la confiance des investisseurs dans les capacités de résistance développées par l'économie tunisienne aux aléas de la crise financière mondiale.

Conjuguée à la vigilance des autorités financières tunisienne à travers les actions vigoureuses entreprises dès le dernier trimestre 2008¹ pour asseoir la sécurité du système financier, cette confiance se trouve corroborée par les performances réalisées par les sociétés cotées.

Le bilan de l'activité du marché financier tunisien a ainsi été nettement positif pour l'année 2009 comme en témoignent le rendement record de 48,4% (contre 10,7% en 2008) de l'indice de référence TUNINDEX et son niveau historique de 4.291,72 points au 31 décembre 2009 ainsi que la consolidation de l'ensemble des indicateurs boursiers dans le sillage de la performance.

A la faveur de la performance réalisée par TUNINDEX, de la consolidation des fonds propres de certaines sociétés cotées et de l'introduction des titres des sociétés «Les Ciments de Bizerte» et «SERVICOM» respectivement au marché principal et au marché alternatif de la cote de la Bourse, la capitalisation boursière s'est inscrite en hausse de 47,3% pour atteindre 12.227 MDT à la fin de 2009, soit 20,8% du PIB contre 15% une année auparavant.

Le recours des sociétés au financement direct sur le marché financier a été particulièrement axé sur le compartiment obligataire avec 675 MDT ou 69,2% du montant global d'appel public à l'épargne (APE) de 976 MDT, soit une contribution du marché financier au financement de l'investissement privé de 12,1% contre 8,1% en 2008.

Le rythme d'évolution du marché financier a été également intensifié par son rôle de mobilisation de l'épargne institutionnelle avec un actif net détenu par 88 organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de 4.380 MDT, en progression de 20,3% en 2009.

L'infrastructure juridique de la finance directe a été enrichie par la constitution d'un fonds de garantie de la clientèle du marché des valeurs mobilières et des produits financiers destiné à protéger les investisseurs contre les risques non commerciaux en les indemnisant en cas de défaillance d'un intermédiaire en Bourse.

La sécurité des relations financières via la garantie d'une meilleure organisation a également été renforcée à travers la subordination de l'octroi de l'agrément pour l'exercice de l'activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers à un programme d'activité et à des moyens humains et matériels appropriés.

¹ Dont notamment les campagnes d'information menées par les autorités et les entreprises cotées visant à rassurer les investisseurs sur la solidité financière des sociétés cotées confortées par la création de deux fonds communs de placement (FCP) d'un montant cumulé de 100 MDT dans le but d'atténuer la volatilité du marché.

PRINCIPAUX INDICATEURS BOURSIERS

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2006	2007	2008	2009
Emissions de l'Etat*	1.495	1.480	735	1.036
-Bons du Trésor assimilables (BTA) et Bons du Trésor à zéro coupon (BTZc)	1.009	945	612	783
-Bons du Trésor à court terme (BTCT)	486	535	123	253
Encours des bons du Trésor (fin de période)	6.074	6.412	5.973	6.162
-BTA et BTZc	5.577	5.868	5.850	5.921
-BTNB	10	0	0	0
-BTCT	487	544	123	241
Encours des bons du Trésor/PIB (en %)	13,3	12,9	10,8	10,5
Emissions des entreprises par APE				
Montants visés	426	348	640	1.055
- Augmentations de capital	198	94	266	330
- Emprunts obligataires	228	254	374	725
Fonds levés	365	489	644	976
- Augmentations de capital	164	126	252	301
- Emprunts obligataires	151	313	392	675
- Fonds communs de créances (FCC)	50	50	-	-
Contribution du marché financier au finan- cement de la FBCF du secteur privé (en%)	5,7	6,8	8,1	12,1
Montant des transactions sur la cote de la bourse	746	915	2.109	1.814
- Titres de capital (a)	707	836	1.914	1.715
- Titres de créance	39	79	195	99
Nombre de sociétés cotées (en unités)	48	51	50	52
Capitalisation boursière (b)	5.491	6.527	8.301	12.227
Capitalisation boursière/PIB (en %)	12,0	13,1	15,0	20,8
TUNINDEX en points (base 1.000 le 31/12/1997)	2.331,05	2.614,07	2.892,40	4.291,72
Taux de rotation annuel (a/b) (en %)	12,9	12,8	23,1	14,0
Taux de liquidité (en %)	52	49	63	58
Montant des transactions sur le marché hors-cote	39	41	48	40
Montant des enregistrements et déclarations	3.822**	788	1.973	1.470
OPCVM (hors FCPR)				
-Unités en activité	44	57	76	88
-Actifs gérés	2.639	3.042	3.640	4.388

* Calculées sur la base des dates d'adjudication.

** Ce volume s'élève à 1.555 MDT, hors Tunisie Télécom.

Sources : Bourse des valeurs mobilières de Tunis et Conseil du marché financier

L'environnement financier institutionnel et légal a, en outre, été amélioré par la promulgation en août 2009 du code de prestation des services financiers aux non-résidents¹ favorisant l'émergence du marché financier tunisien en tant que site international de l'investissement avec l'adoption d'un code unique et universel régissant la fourniture de tous les services financiers aux non-résidents. Tout cela en vue d'offrir aux investisseurs étrangers une vision claire sur le cadre juridique réglementant l'activité notamment sur le plan droits et obligations, avec l'introduction de certaines nouveautés sur la place ayant trait à l'élaboration de nouveaux instruments financiers qui répondent aux aspirations des investisseurs non-résidents (fonds experts), aux règles déontologiques et à la protection de ces investisseurs notamment à travers l'instauration d'un fonds de garantie.

¹ Cf. Loi n°2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code de prestation des services financiers aux non-résidents.

Le code préconise également la création d'un nouveau compartiment offshore au sein de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis (BVMT) et autorise le Conseil du marché financier (CMF) à conclure avec les autorités nationales de régulation du secteur bancaire et des assurances et ses homologues étrangers des conventions de coopération pour une supervision plus efficace des prestataires des services d'investissement non-résidents en vue de préserver le crédit de la place de Tunis.

I – ACTIVITE DU MARCHE FINANCIER

1) Le marché primaire

Le marché primaire a été marqué, au cours de l'année 2009, par une consolidation des émissions de l'Etat accompagnée par une intensification du recours des sociétés au financement sur le marché.

a) Les émissions de l'Etat

Le volume des émissions de l'Etat s'est inscrit en hausse de 41% pour atteindre 1.036 MDT au titre de l'année 2009. Ces émissions ont concerné les bons du Trésor à court terme (BTCT) essentiellement à 52 semaines et les BTA en l'absence des tirages sur les bons du Trésor à zéro coupon (BTZc) avec une prédominance des titres à moyen et long termes de 75,6% contre 83,3% en 2008. La diversification des émissions de BTA s'est poursuivie en 2009 avec des tirages du Trésor sur trois lignes anciennes ayant des maturités de 7, de 10 et de 15 ans pour un montant cumulé de 214,1 MDT et l'ouverture courant mars et août 2009 de quatre nouvelles lignes pour des durées de 2, de 4, de 7 et de 10 ans¹.

Les lignes de 10 ans ont accaparé 50,4% ou 394,4 MDT de l'enveloppe globale des tirages de BTA en 2009 avec une durée de vie moyenne de la dette publique intérieure de 4 ans et 15 jours (contre 4 ans et 6 mois en 2008) pour un encours de 6.162 MDT au terme de l'année 2009.

Suite à la réduction du taux d'intérêt directeur intervenue au cours du mois de février 2009, les taux moyens pondérés (TMP) à l'émission des bons du Trésor ont été compris entre 4,28% pour les BTA à 2 ans et 5,139% pour les BTA à 10 ans. Le TMP moyen annuel à l'émission des BTCT s'est, pour sa part, situé à 4,243% en deçà du TMM moyen annuel (4,304%) contre un TMP moyen annuel de 5,291%, avec un TMM moyen annuel de 5,222% en 2008.

b) Les émissions des entreprises faisant appel public à l'épargne

Au cours de l'année 2009, le marché financier a permis aux sociétés de drainer 976 MDT par APE, en hausse de 51,6% par rapport au montant levé en 2008 imputable à l'affermissement des émissions obligataires suite à la baisse du coût de l'endettement et, dans une moindre mesure, à la consolidation des fonds propres par APE. Conséquemment, la part du marché financier dans le financement de l'investissement privé s'est consolidée, en s'élevant à 12,1% en 2009 contre 8,1% une année auparavant.

Les sociétés ont levé 675 MDT en 2009 (contre 392 MDT en 2008) sur le marché obligataire à travers 20 émissions totalement souscrites ; étant signalé que les émissions visées par le Conseil du marché financier (CMF) en 2009 ont porté sur 22 emprunts pour une enveloppe cumulée de 725 MDT dont deux emprunts d'un montant global de 50 MDT émis à la fin de 2009 et clôturés en janvier 2010².

Les émissions des titres de créance ont largement profité aux établissements de crédit qui demeurent les principaux émetteurs sur le compartiment obligataire avec 17 emprunts émis sur les 20 clôturés en 2009 pour une enveloppe de 655 MDT dont 180 MDT au titre d'emprunts

¹ Il s'agit des lignes : 4,3% août 2011, 5% mars 2013, 5,25% mars 2016 et 5,5% mars 2019.

² Il s'agit de l'emprunt émis par l'ATL (30 MDT) et de l'emprunt subordonné émis par Attijari leasing (20 MDT).

subordonnés ayant permis de renforcer les fonds propres complémentaires de trois banques et d'une société de leasing. Les trois emprunts restants ont concerné trois sociétés industrielles.

Les sociétés de leasing ont, comme à l'accoutumée, émis des emprunts pour une durée de 5 ans avec une seule émission d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise. Les emprunts émis par les banques ont été étalés sur des périodes plus longues allant jusqu'à 20 ans.

Les émissions intervenues après la baisse du taux directeur de la Banque centrale de Tunisie ont porté sur des taux compris entre 5,125% et 5,9% pour les taux fixes (contre 6,4% à 7,25% en 2008) et entre TMM+0,5% et TMM+1,5% pour les taux variables (contre TMM+0,75% à TMM+2% une année auparavant). Les souscripteurs ont manifesté une légère préférence pour les taux fixes, avec 192,8 MDT ou 52,8% sur l'enveloppe globale de 365 MDT offerts au choix du souscripteur à des taux fixes ou variables.

Les souscriptions aux emprunts obligataires émis ont continué à être dominées par les institutionnels dont la part dans l'enveloppe globale des émissions souscrites s'est consolidée pour atteindre 99,5% en 2009 contre 96,2% une année auparavant, étant précisé que l'année 2009 a été marquée par la présence des caisses de sécurité sociale avec une part de 0,8%.

Deux banques de la place ont remboursé par anticipation deux emprunts obligataires émis en 2008 pour une enveloppe de 120 MDT¹ suite à la baisse du taux d'intérêt.

EMISSIONS DES ENTREPRISES FAISANT APE

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2007	2008	2009	Variations	
				2008/2007	2009/2008
Emissions de titres de capital					
-Nombre d'opérations	18	22	26	4	4
<i>dont : banques</i>	2	2	7	0	5
<i>leasing et factoring</i>	3	5	5	2	0
- Capitaux levés par APE	126	252	301	126	49
<i>dont : banques</i>	93	119	127	26	8
<i>leasing et factoring</i>	0	23	27	23	4
- Capitaux levés sans recours à l'APE	8	171	51	163	-120
<i>dont : banques</i>	0	20	32	20	12
<i>leasing et factoring</i>	0	11	5	11	-6
- Augmentations de capital par incorporation des réserves	46	45	98	-1	53
<i>dont : banques</i>	10	6	55	-4	49
<i>leasing et factoring</i>	9	5	1	-4	-4
Emissions de titres de créance					
- Capitaux levés	313	392	675	79	283
<i>dont : banques</i>	197	210	460	13	250
<i>leasing et factoring</i>	102	163	195	61	32
-Nombre d'opérations visées	10	16	22	6	6
<i>dont : banques</i>	2	4	7	2	3
<i>leasing et factoring</i>	7	10	12	3	2

Source : CMF

Parallèlement à l'accroissement de leur endettement sur le compartiment obligataire, les sociétés faisant APE ont accentué leur recours au marché financier pour consolider leurs fonds propres pour un montant de 301 MDT² en 2009 contre 252 MDT en 2008. L'enveloppe

¹ Il s'agit des emprunts émis par la BH (70 MDT) et Attijari bank (50 MDT).

² Compte tenu des augmentations du capital de la BNA (70 MDT) et de Tunisie Lait (10 MDT) visées en 2009 et qui ont été libérées à hauteur de 45 MDT et 2,5 MDT, respectivement, au cours de la même année ainsi que de l'augmentation du capital de SODIS SICAR (13 MDT) visée en 2008 et libérée du quart en 2009.

visée en 2009 a porté sur 330 MDT en hausse de 24,1% par rapport à son niveau une année auparavant.

Cette injection d'argent frais par APE a notamment profité à la société «Les Ciments de Bizerte» à hauteur de 101 MDT dans le cadre de son introduction en Bourse à travers l'ouverture de son capital au public à hauteur de 20% et à trois banques de la place à savoir Attijari bank (56 MDT), BNA (70 MDT libérés à hauteur de 45 MDT) et Amen bank (25 MDT).

Les sociétés non cotées ont consolidé leur assise financière par des opérations d'augmentation de capital en numéraire réservées pour 51 MDT¹ ayant concerné cinq sociétés financières et une société industrielle.

Les augmentations de capital par incorporation des réserves ont, de leur côté, plus que doublé avec 98 MDT contre 45 MDT en 2008.

2) Le marché secondaire

L'événement-phare de l'année 2009 a été l'enrichissement de la cote de la Bourse de Tunis par l'introduction de deux nouvelles sociétés par offre publique de souscription (OPS), en l'occurrence la société «Les Ciments de Bizerte» sur le marché principal et la société «SERVICOM» opérant dans le domaine des travaux d'infrastructure en télécommunications et en génie civil sur le marché alternatif. Conséquemment, le nombre des sociétés cotées en Bourse est porté à 52 unités à la fin de décembre 2009. La Bourse de Tunis a donné son accord pour l'admission de la société d'assurances «SALIM» au marché principal de la cote. Une offre publique de retrait (OPR) a été lancée par les actionnaires majoritaires de la société «Palm Beach Hôtels» sur le reste des actions.

A la faveur des bonnes performances affichées par les sociétés cotées, l'indice TUNINDEX² a renoué avec les bénéfices et a pu résorber les pertes de 14% subies au cours du dernier trimestre 2008 pour finir l'année 2009 avec un niveau historique de 4.291,72 points, soit un rendement annuel de 48,4% contre 10,7% une année auparavant, étant précisé que les valeurs bancaires ont contribué à la hausse de l'indice à hauteur de 28,8%.

L'ensemble des indices sectoriels a enregistré des performances positives au titre de l'année 2009 à des rendements compris entre 28,2% pour le secteur des industries- branche «Bâtiments et matériaux de construction» et 77,8% pour le secteur des biens de consommation- branche «Automobiles et équipementiers». Le secteur financier a, pour sa part, réalisé un rendement annuel probant de 49% (contre 22,8% en 2008), induit essentiellement par l'accroissement des bénéfices bancaires en dépit de la baisse du TMM, soit une hausse de l'indice TUNBANK de 49,7% contre 14,8% en 2008.

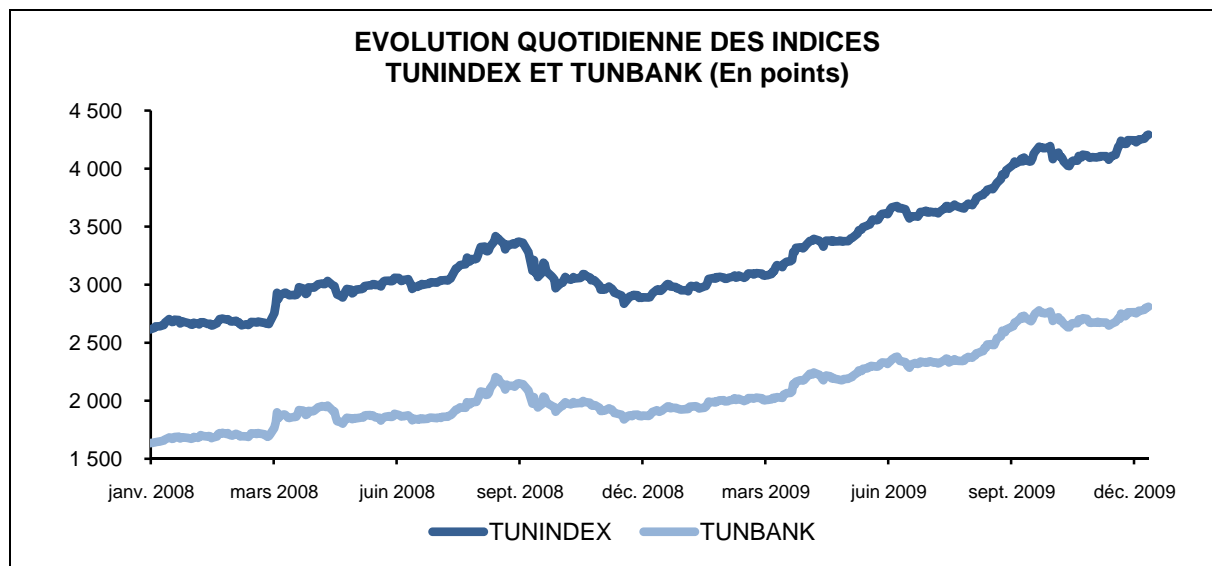
La batterie des indices sectoriels publiables a été enrichie en 2009 par l'indice de distribution TUNDIS³ faisant partie du secteur «Services aux consommateurs».

¹ Ces augmentations du capital ont concerné la BFPME (50 MDT libérés du quart à la souscription), l'ABC (10 MDT), la TQB (30 MDT libérés à hauteur de 30% à la souscription), la COTUNACE (12 MDT), Modern leasing (5 MDT) et AMS (3 MDT).

² Depuis le 2 janvier 2009, l'indice TUNINDEX et les indices sectoriels sont calculés compte tenu, non plus de la capitalisation boursière totale, mais de la capitalisation flottante. Le titre POULINA a été intégré dans les échantillons composant l'indice TUNINDEX et l'indice sectoriel relatif aux sociétés financières à partir du 5 mars 2009.

³ Cet indice est composé des valeurs MONOPRIX, Magasin Général, SOTUMAG et ARTES étant rappelé que ne sont publiés que les indices composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX.

La hausse des indices boursiers a été favorisée par les performances réalisées par 46 valeurs sur les 52 cotées à des rendements compris entre 0,5% (Tunisie Lait) et 380,8% (SOTUVER). Les valeurs restantes ont, en revanche, accusé une baisse du cours variant entre -0,3% (ELECTROSTAR) et -27,8% (Les Ciments de Bizerte).



Conjuguées aux nouvelles introductions en Bourse, ces performances ont propulsé la capitalisation boursière de 47,3% à 12.227 MDT, soit 20,8% du PIB contre 15% en 2008. Le secteur financier a accaparé la part la plus importante dans la capitalisation globale du marché avec 69,4% ou 8.486 MDT à la fin de 2009 (avec une part de 49,6% pour le secteur bancaire) contre 72,1% à la fin de 2008.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHÉ SECONDAIRE

Désignation	Valeur		2009				Variations en %	
	2007	2008	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc. 2008/ Déc. 2007	Déc. 2009/ Déc. 2008
-TUNINDEX (en points)	2.614,07	2.892,40	3.112,96	3.677,46	4.063,75	4.291,72	10,7	48,4
-TUNBANK (en points)	1.635,26	1.876,72	2.023,54	2.379,32	2.708,74	2.810,11	14,8	49,7
-Capitalisation boursière (en MDT)	6.527	8.301	8.842	10.126	11.209	12.227	27,2	47,3

Source : BVMT

La part des investisseurs étrangers dans la capitalisation boursière est revenue de 24,74% au terme de 2008 à 21,92% à la fin de 2009 avec un volume de cessions de 256 MDT contre des acquisitions de 137 MDT réalisées sur la cote de la Bourse, soit un solde négatif de 119 MDT contre -48 MDT au titre de l'année 2008. Les opérations d'enregistrement réalisées pour le compte des étrangers ont, pour leur part, dégagé un solde positif de 26 MDT, ce qui a induit un solde total net négatif de 93 MDT au titre des opérations réalisées pour le compte des investisseurs étrangers en 2009. Il sied de rappeler que les participations stratégiques dans le secteur financier n'ont pas été concernées par ces cessions.

Les transactions annuelles sur la cote de la Bourse ont totalisé 1.814 MDT (dont 1.715 MDT ou 94,5% sur les titres de capital), en baisse de 14% par rapport à leur niveau de 2008 sous l'effet des transactions de bloc de 679 MDT réalisées en 2008 contre 278 MDT seulement en 2009. Les transactions de bloc au titre de 2009 ont concerné essentiellement les titres SIAME, GIF et UIB.

Les valeurs financières ont été à l'origine de la dynamisation du marché secondaire avec une part de 61% de l'enveloppe globale des échanges de titres de capital notamment

les titres UIB (139 MDT), BT (120 MDT), BIAT (91 MDT), Attijari bank (89 MDT), STB (87 MDT), BH (83 MDT) et Poulina Group Holding (PGH) (75 MDT).

Le niveau d'échange quotidien est revenu à 7,3 MDT contre 8,6 MDT en 2008. Hors transactions de bloc, ce niveau moyen se situe à 6,1 MDT en 2009 contre 5,8 MDT une année auparavant. L'échange moyen sur les titres de capital a été de 6,9 MDT/jour avec un taux de rotation annuel de 14% en 2009 contre respectivement 7,8 MDT/jour et 23,1% en 2008.

Les échanges de capitaux sur le compartiment hors-cote sont, quant à eux, revenus à 40 MDT en 2009 contre 48 MDT une année auparavant. Les opérations d'enregistrement et les déclarations se sont contractées de 25,5% pour se situer à 1.470 MDT en 2009 et ont concerné, en particulier, PGH (817 MDT), la société TAV Tunisie (53 MDT) et Nestlé Tunisie (35 MDT).

TRANSACTIONS SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE (En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2007	2008	2009	Variations	
				2008/2007	2009/2008
Echanges sur les valeurs admises à la cote de la Bourse					
- Titres de capital*					
.Montants échangés	836	1.914	1.715	1.078	-199
<i>dont : transactions de bloc</i>	278	679	278	401	-401
.Nombre de titres échangés (en milliers)	69.308	158.243	189.343	88.935	31.100
.Nombre de contrats (en milliers)	224	313	395	89	82
- Titres de créance					
.Montants échangés	79	195	99	116	-96
.Nombre de titres échangés (en milliers)	346	13.651	226	13.305	-13.425
Echanges sur le marché hors-cote					
- Titres de capital					
.Montants échangés	41	48	37	7	-11
.Nombre de titres échangés (en milliers)	2.440	2.953	2.969	513	16
- Titres de créance					
.Montants échangés	-	-	3	-	3
.Nombre de titres échangés (en milliers)	-	-	150	-	150
Enregistrements et déclarations					
.Montants des transactions	788	1.973	1.470	1.185	-503

* Marché principal et marché alternatif.

Source : BVMT

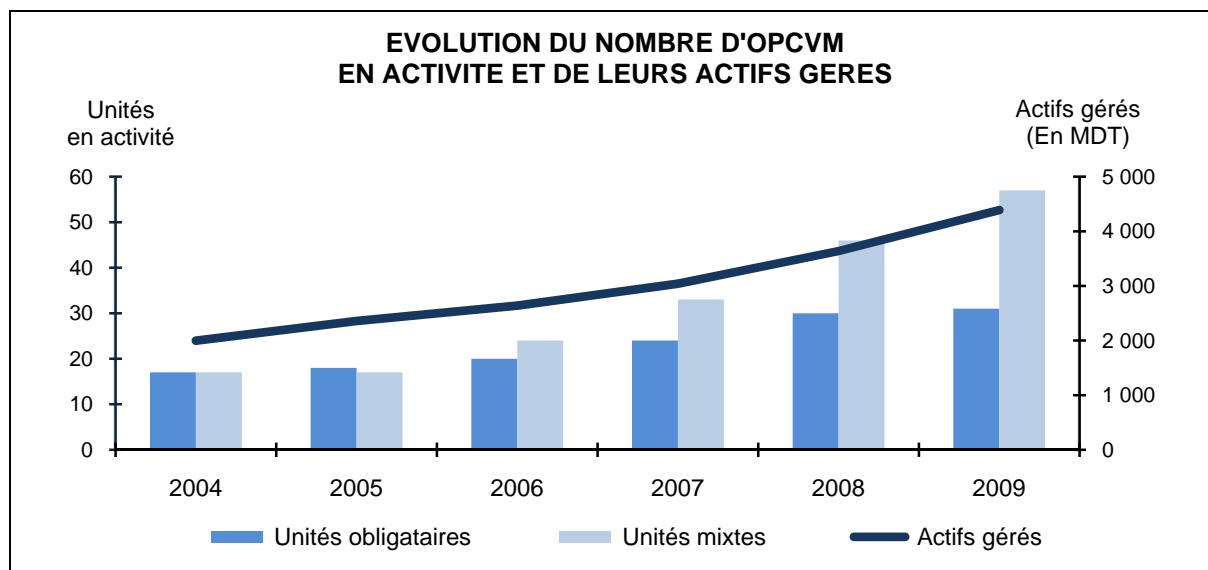
II – ACTIVITE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM)

Le CMF a accordé au cours de l'année 2009 son agrément à huit Fonds communs de placement (FCP) de type mixte et à trois Fonds communs de placement à risque (FCPR), ce qui a porté le nombre d'OPCVM agréés à 106 unités à la fin de 2009 dont 13 FCPR.

L'entrée en activité d'une SICAV obligatoire et de 11 FCP mixtes a porté le nombre total d'OPCVM actifs en matière de mobilisation de l'épargne institutionnelle à 98 unités dont 10 FCPR en 2009, vecteurs importants de la mobilisation de l'épargne et de la dynamisation du marché financier.

La hausse du nombre d'OPCVM¹ en activité s'est accompagnée d'un accroissement de 9,5% de celui de leurs actionnaires et porteurs de parts, pour atteindre 46.755 investisseurs, détenant un actif net de 4.380 MDT à la fin de 2009, en progression de 20,3% par rapport à son niveau à la fin de 2008.

¹ Hors FCPR.



Sur un échantillon de 76 organismes portant sur 98% des actifs nets de l'ensemble des OPCVM en 2009 (contre 96% en 2008), l'analyse de l'activité des OPCVM en 2009 fait ressortir une prédominance moins importante que celle enregistrée en 2008 des unités obligataires, revenant de 92,6%¹ en 2008 à 89,8% en 2009.

Ce recul est principalement expliqué par les nouvelles entrées en activité en 2009 et 2008 majoritairement de type mixte dont notamment deux fonds importants initiés par les banques et les sociétés d'assurance pour soutenir le dynamisme du marché financier tunisien et l'épargner des effets de la crise financière mondiale.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES OPCVM ETUDIES

Désignation	2008			2009		
	Obligatoires	Mixtes	Total	Obligatoires	Mixtes	Total
Nombre d'OPCVM étudiés	28	36	64	29	47	76
Actifs nets (en MDT)	3.227	259	3.486	3.864	441	4.305
Nombre d'actionnaires et de porteurs de parts	38.383	4.071	42.454	41.201	5.335	46.536
Actifs nets par actionnaire ou porteur de part (en MDT)	84	64	82	94	83	93

Par concentration de l'actif net géré et par type des OPCVM, huit unités obligataires ont accaparé près de 80% de l'ensemble des actifs nets détenus par les OPCVM obligataires et dix organismes de type mixte détiennent 81% des actifs nets des OPCVM mixtes.

L'actif net moyen par OPCVM est passé de 54,5 MDT en 2008 à 56,6 MDT en 2009. Cette évolution a touché aussi bien les unités obligataires, avec une moyenne de 133,2 MDT en 2009 contre 115,3 MDT en 2008, que les unités mixtes avec 9,4 MDT en 2009 contre 7,2 MDT en 2008.

¹ Compte non tenu des deux fonds de type mixte FCP OPTIMA et FCP SECURITE créés en octobre 2008 pour 50 MDT chacun.

REPARTITION DES OPCVM PAR TAILLE

Désignation	2008				2009			
	Nombre d'OPCVM	Actif net en MDT	Actif net moyen en MDT	Nombre moyen d'actionnaires	Nombre d'OPCVM	Actif net en MDT	Actif net moyen en MDT	Nombre moyen d'actionnaires
OPCVM Obligataires								
< 20 MDT	11	102	9,3	128	9	71	7,9	182
[20 à 60 MDT [6	223	37,2	370	9	320	35,6	355
[60 à 180 MDT [5	638	127,6	1.348	3	399	133,0	1.167
> 180 MDT	6	2.264	377,3	4.670	8	3.074	384,3	4.108
Sous-total	28	3.227	115,3	1.371	29	3.864	133,2	1.421
OPCVM Mixtes								
< 1 MDT	11	5	0,5	11	15	7	0,5	19
[1 à 3 MDT [13	25	1,9	122	13	24	1,8	94
[3 à 10 MDT [7	41	5,9	181	9	52	5,8	256
> 10 MDT	5	188	37,6	220	10	358	35,8	152
Sous-total	36	259	7,2	113	47	441	9,4	114
Total général	64	3.486	54,5	663	76	4.305	56,6	612

L'évolution des actifs nets des OPCVM a porté sur 819 MDT en 2009, induite à hauteur de 76% par «l'effet investisseur»¹ contre 70% en 2008. Cette évolution qui est imputable à hauteur de 79% ou 488 MDT aux OPCVM obligataires témoigne du degré de confiance des investisseurs dans cette forme d'épargne longue avec un effet collecte de 752 MDT, en hausse de 68% en 2009 contre 448 MDT et 41% en 2008.

L'effet prix a, de son côté, connu une hausse de 37% pour atteindre 199 MDT en 2009. Cette évolution est attribuée à la performance des OPCVM mixtes (50 MDT en 2009 contre 17 MDT en 2008) sous l'effet des performances des valeurs cotées.

EFFETS EXPLICATIFS DE L'EVOLUTION DE L'ACTIF NET DES OPCVM (En MDT)

Désignation	2008			2009		
	OPCVM obligataires	OPCVM mixtes	Total	OPCVM obligataires	OPCVM mixtes	Total
Actif net fin de période	3.227	259	3.486	3.864	441	4.305
Actif net début de période	2.773	228	3.001	3.227	259	3.486
Total effets	454	31	485	637	182	819
Effet investisseur	326	14	340	488	132	620
Effet collecte	+432	+16	+448	+618	+134	+752
Souscriptions	4.784	316	5.100	5.364	307	5.671
Rachats	-4.352	-300	-4.652	-4.746	-173	-4.919
Effet distribution	-106	-2	-108	-130	-2	-132
Effet prix	128	17	145	149	50	199

Les OPCVM mixtes ont conséquemment enregistré une nette amélioration de leur rendement moyen, passant de 5,18% en 2008 à 14,07% en 2009, induite par la forte progression des cours des actions cotées en 2009. Le rendement des OPCVM obligataires a, cependant, accusé une baisse, revenant de 4,08% en 2008 à 3,94% en 2009 sous l'effet de la baisse du taux moyen du marché monétaire.

TAUX DE RENDEMENT MOYEN DES OPCVM² (En %)

Désignation	2005	2006	2007	2008	2009
OPCVM obligataires	4,15	4,09	4,07	4,08	3,94
OPCVM mixtes	5,46	10,26	4,02	5,18	14,07

Source : CMF

¹ Souscriptions nettes des rachats et des distributions des dividendes.

² Il s'agit des taux de rendement de l'ensemble des OPCVM en activité à la fin de l'année.

La structure des placements des OPCVM demeure marquée par la prédominance des placements en valeurs mobilières à long et moyen termes avec une part de 71,8% contre 69,2% en 2008.

COMPOSITION DES ACTIFS GERES DES OPCVM

Désignation	2008						2009					
	OPCVM obligataires		OPCVM mixtes		Total		OPCVM obligataires		OPCVM mixtes		Total	
	MDT	Part en %	MDT	Part en %	MDT	Part en %	MDT	Part en %	MDT	Part en %	MDT	Part en %
Valeurs mobilières à long terme	2.227	69,0	187	71,7	2.414	69,2	2.748	71,1	345	77,7	3.093	71,8
Autres valeurs mobilières à court terme	176	5,4	10	3,8	186	5,3	237	6,1	14	3,2	251	5,8
Placements bancaires	825	25,6	64	24,5	889	25,5	882	22,8	85	19,1	967	22,4
Total actifs gérés	3.228	100,0	261	100,0	3.489	100,0	3.867	100,0	444	100,0	4.311	100,0

La part des obligations de l'Etat dans le portefeuille des OPCVM obligataires est revenue de 68,5% en 2008 à 62,7% en 2009 au profit d'une hausse des placements en obligations privées qui sont passés de 26,6% en 2008 à 32,8% en 2009. Cette évolution a été rendue possible grâce à une hausse de 72% des émissions obligataires privées en 2009.

Le portefeuille des OPCVM mixtes a été composé à hauteur de 40,6% sous forme d'actions (contre 31,6% en 2008) et 53,9% sous forme de titres de créance (contre 64,2% une année auparavant). Cette évolution trouve son origine dans les performances réalisées par les valeurs cotées.

COMPOSITION DES PLACEMENTS A LONG TERME DES OPCVM

(En MDT)

Désignation	2008			2009		
	OPCVM obligataires	OPCVM mixtes	Total	OPCVM obligataires	OPCVM mixtes	Total
Actions	-	59	59	-	140	140
Obligations de sociétés	593	51	644	901	60	961
BTA	1.466	64	1.530	1.668	67	1.735
BTZc	60	5	65	54	59	113
Titres d'OPC	108	8	116	125	19	144
Total	2.227	187	2.414	2.748	345	3.093

Les placements à court terme ont, de leur côté, enregistré une augmentation de 143 MDT ou 13,3% pour atteindre 1.218 MDT imputable essentiellement à la hausse des placements en BTCT pour 60 MDT ou 130,4% et des comptes à terme pour 131 MDT ou 52,8%.

PLACEMENTS A COURT TERME DES OPCVM

(En MDT)

Désignation	2008			2009		
	Obligataires	Mixtes	Total	Obligataires	Mixtes	Total
Autres valeurs mobilières à court terme	176	10	186	237	14	251
Billets de trésorerie	131	9	140	137	8	145
Bons du Trésor à court terme	45	1	46	100	6	106
Produits bancaires	825	64	889	882	85	967
Certificats de dépôts	404	22	426	364	14	378
Comptes à terme	217	31	248	330	49	379
Dépôts à vue	51	2	53	12	4	16
Liquidités	153	9	162	176	18	194
Total	1.001	74	1.075	1.119	99	1.218

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE
ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

**Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
de la Banque Centrale de Tunisie,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la République, nous avons examiné le bilan de la Banque Centrale de Tunisie et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2009 ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date.

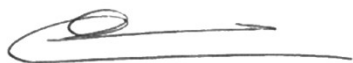
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Banque, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Notre examen a été effectué conformément aux dispositions de l'article 29 (nouveau) de la loi n° 58-90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, telle que modifiée par la loi n° 2006-26 du 15 Mai 2006, et aux normes de révision comptable généralement admises ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

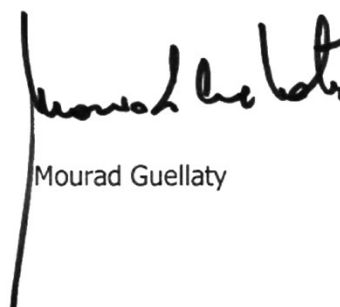
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers ci-dessus indiqués, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Banque Centrale de Tunisie au 31 décembre 2009 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis sur la base des méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les normes comptables tunisiennes et internationales tout en tenant compte des spécificités de la Banque Centrale et sont comparables à ceux de l'exercice précédent. Les principes comptables les plus significatifs sont décrits dans la note II annexée aux états financiers.

Tunis, le 18 février 2010



Moncef Boussannouga Zammouri



Mourad Guellaty

ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2009

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Encaisse - or		4.394.852	4.412.137
Souscriptions aux organismes internationaux	1	2.371.793	2.371.793
Position de réserve au FMI	2	42.588.253	38.472.326
Avoirs et placements en D.T.S	3	501.914.258	11.708.161
Avoirs en devises		13.397.463.081	11.687.458.293
Titres achetés dans le cadre des opérations d'Open Market	4	26.296.700	25.073.300
Avance à l'Etat / souscriptions aux Fonds Monétaires	5	616.661.533	558.443.905
Avance permanente à l'Etat	6	25.000.000	25.000.000
Avance remboursable à l'Etat	7		553.125
Effets à l'encaissement	8	32.585.816	30.753.261
Portefeuille-titres de participation	9	31.650.065	31.390.050
Immobilisations		30.481.678	30.999.768
Débiteurs divers	10	25.732.926	24.741.146
Comptes d'ordre et à régulariser	11	25.647.207	10.999.355
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>		<u>14.762.788.162</u>	<u>12.482.376.620</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>PASSIF</u>			
Billets et monnaies en circulation	12	5.276.088.906	4.641.106.564
Comptes courants des banques et des établissements financiers		381.185.428	1.330.167.571
Comptes du Gouvernement	13	1.359.555.247	759.693.263
Engagements envers les établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire	14	1.669.000.000	-
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	15	560.733.448	69.784.631
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	16	573.320.850	520.037.080
Engagements en devises envers les I.A.T	17	1.691.022.042	2.029.148.223
Comptes étrangers en devises	18	44.610.581	31.636.157
Autres engagements en devises	19		13.625.665
Valeurs en cours de recouvrement	20	10.971.754	79.192.124
Déposants d'effets à l'encaissement	21	34.234.477	40.954.401
Ecarts de conversion et de réévaluation	22	151.643.818	160.420.418
Créditeurs divers	23	16.043.744	15.471.425
Provisions pour charges de fabrication des billets, monnaies et médailles	24	2.894.117	15.820.193
Autres provisions			842.191
Comptes d'ordre et à régulariser	25	2.636.831.369	2.232.272.417
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		<u>14.408.135.781</u>	<u>11.940.172.323</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	26		
Capital		6.000.000	6.000.000
Réserves		90.434.099	89.145.872
Autres capitaux propres			116.667
Résultats reportés		141.757	79.423
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>96.575.856</u>	<u>95.341.962</u>
Résultat de l'exercice		258.076.525	446.862.335
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>354.652.381</u>	<u>542.204.297</u>
<u>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</u>		<u>14.762.788.162</u>	<u>12.482.376.620</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</u>	27	<u>8.446.638.369</u>	<u>9.121.484.048</u>
Emprunts obligataires		7.737.761.932	8.480.375.044
Autres emprunts extérieurs		708.876.437	641.109.004
<u>ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS DE SWAP DE DEVISES</u>	27		
Engagements donnés		348.895.824	359.523.938
Engagements reçus		257.070.185	271.057.150
<u>ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS DE SWAP DE CHANGE</u>	27		
Engagements donnés			944.450
Engagements reçus			942.572

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
<u>PRODUITS</u>			
Produits des opérations d'intervention sur le Marché monétaire		2.018.298	3.470.273
Intérêts sur placements à terme en devises		156.965.320	351.396.861
Autres produits sur opérations en devises	28	94.156.811	54.440.268
Produits sur opérations avec les organismes internationaux		4.490.988	4.504.067
Intérêts des créances sur l'Etat		133.297	149.094
Intérêts perçus sur les comptes des banques et des établissements financiers		316.154	329.968
Produits divers	29	4.017.456	2.710.187
Reprises de provisions pour charges de fabrication des billets, monnaies et médailles		26.726.076	6.518.392
Reprises de provisions sur titres		2.046	1.817.133
Gains de change / réajustement des comptes en devises		129.230.813	164.617.309
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>		<u>418.057.259</u>	<u>589.953.552</u>
<u>CHARGES</u>			
Charges des opérations d'intervention sur le Marché monétaire		39.682.316	25.357.729
Intérêts payés sur opérations en devises	30	9.195.693	40.013.995
Autres charges sur opérations en devises	31	24.006.889	13.473.218
Charges sur opérations avec les organismes internationaux		620.927	3.523.156
Charges diverses		209.063	200.301
Charges de personnel		44.113.840	40.597.700
Charges générales d'exploitation		11.571.985	10.457.656
Charges de fabrication des billets, monnaies et médailles		26.726.076	6.518.392
Dotations aux amortissements des immobilisations		3.797.477	2.104.833
Dotations aux résorptions des charges reportées		53.333	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres		3.135	2.046
Dotations aux autres provisions			842.191
<u>TOTAL DES CHARGES</u>		<u>159.980.734</u>	<u>143.091.217</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>258.076.525</u>	<u>446.862.335</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

PRESENTATION GENERALE

Le total du bilan de la Banque Centrale de Tunisie, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, s'est élevé à 14.762,8 MDT, contre 12.482,4 MDT en 2008, soit en augmentation de 2.280,4 MDT ou de 18,3%.

Quant au résultat de l'exercice, il s'est établi à 258,1 MDT contre 446,9 MDT en 2008, soit une baisse de 188,8 MDT ou de 42,2 %.

Au niveau des postes de l'actif, les avoirs en devises ont enregistré, d'une année à l'autre, un accroissement de 1.710 MDT ou de 14,6%, s'établissant à 13.397,5 MDT, contre 11.687,5 MDT en 2008. Cette augmentation est due, notamment, aux emprunts extérieurs contractés auprès des institutions financières internationales et régionales, dans le cadre du financement d'un certain nombre de projets de développement, ainsi qu'aux ressources provenant des recettes touristiques et des investissements directs étrangers.

Les avoirs en droits de tirage spéciaux ont augmenté, de leur côté, de 490,2 MDT pour atteindre 501,9 MDT contre 11,7 MDT en 2008. Cette augmentation est attribuable, essentiellement, aux allocations de DTS accordées par le Fonds Monétaire International à la Tunisie pour un montant de 238,5 millions de DTS, dont 212,4 millions de DTS au titre de l'allocation générale et 26,1 millions de DTS au titre de l'allocation spéciale. En effet, le FMI a décidé, au cours du mois de juillet 2009, d'émettre l'équivalent de 283 milliards de dollars US sous forme de droits de tirage spéciaux, en vue de permettre aux pays membres de disposer de plus de liquidités en réserves, les aidant à contenir les effets de la crise financière.

Quant à l'avance à l'Etat relative à la souscription aux Fonds Monétaires, elle s'est inscrite, d'une année à l'autre, en hausse de 58,2 MDT, résultant de la réévaluation de la participation de la République Tunisienne au Fonds Monétaire International et ce, sur la base du nouveau cours du DTS par rapport au dinar, tel qu'il a été fixé par ledit fonds le 30 avril 2009. C'est que la valeur du DTS par rapport au dinar, s'est appréciée de 9,7% en comparaison avec sa valeur au 30 avril 2008.

L'appréciation du DTS par rapport au dinar, a eu également un effet sur le poste «Position de réserve au FMI» qui a enregistré un accroissement de 4,1 MDT, pour s'élever à 42,6 MDT contre 38,5 MDT en 2008.

La rubrique «Comptes d'ordre et à régulariser» a enregistré, pour sa part, une augmentation de 14,6 MDT, par rapport à l'année 2008, due notamment, à la hausse des intérêts à recevoir sur les titres en devises, enregistrés dans les comptes de régularisation, en rattachement des produits à l'exercice auquel ils se rapportent.

Au niveau des postes du passif, les billets et monnaies en circulation se sont accrus de 635 MDT pour s'établir à 5.276,1 MDT contre 4.641,1 MDT en 2008. Il est à noter que le rythme d'accroissement s'est accéléré, passant d'une année à l'autre de 6,7% à 13,7%.

Par ailleurs, l'encours des engagements envers les établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire s'est élevé à 1.669 MDT au 31 décembre 2009, reflétant la situation excédentaire de la liquidité bancaire qui a caractérisé l'année 2009 et qui a nécessité l'intervention de l'Institut d'émission sur le marché monétaire pour éponger le surplus de liquidité, essentiellement au moyen d'appels d'offres négatifs. Il y a lieu de signaler, dans ce cadre, que le volume moyen des reprises de liquidités opérées par la

Banque Centrale, a doublé, d'une année à l'autre, s'établissant à 844 MDT en 2009, contre 418 MDT en 2008.

En corollaire, mais aussi sous l'effet de la réduction du taux de la réserve obligatoire intervenue en début d'année, le solde des comptes des banques et des établissements financiers, a enregistré une régression notable de 949 MDT, en s'élevant à 381,2 MDT à la fin de 2009 contre 1.330,2 MDT au 31 décembre 2008.

Quant aux comptes du Gouvernement, ils ont enregistré une hausse de 599,9 MDT due, essentiellement, aux ressources mobilisées au titre des emprunts extérieurs de l'Etat et enregistrées dans les «comptes spéciaux en devises» dont le solde a augmenté de 428 MDT, ainsi qu'à l'encaissement du produit de la cession de la troisième licence de téléphonie fixe et mobile de la troisième génération pour un montant de 187,3 MDT, enregistré dans les «comptes divers du Gouvernement». Il y a lieu de noter, par ailleurs, que le solde du compte courant du Trésor s'est maintenu à son niveau de 2008, soit 396 MDT.

En outre, la rubrique « Comptes d'ordre et à régulariser » s'est inscrite en hausse de 404,6 MDT due, essentiellement, au fait que la part des bénéfices de la Banque Centrale au titre de l'exercice 2008 revenant à l'Etat, et s'élevant à 432 MDT, figure encore dans ces comptes, en attendant l'appel de fonds par le Ministère des Finances.

Par ailleurs, et reflétant essentiellement l'appréciation de la valeur de la monnaie européenne vis-à-vis du dinar, les opérations de réévaluation des comptes libellés en devises ont généré une plus-value de 119,2 MDT, venant s'ajouter aux 160 MDT provenant de l'exercice précédent. En guise de provision de couverture des risques inhérents aux fluctuations des taux de change en 2010, un montant de 150 MDT a été maintenu dans le compte « écarts de conversion », et le reliquat de 129,2 MDT a été intégré dans le résultat de l'exercice contre 164,6 MDT en 2008.

Au niveau de l'état de résultat, les intérêts des placements en devises ont enregistré une régression sensible de 194,4 MDT ou de 55,3% reflétant, notamment, le faible niveau des taux d'intérêt et, à un degré moindre, la poursuite de la stratégie prudente dans la gestion des réserves de change, favorisant l'objectif de sécurité sur celui de rendement dans les opérations de placement.

Les autres produits sur opérations en devises ont enregistré, en revanche, un accroissement de 39,7 MDT, provenant notamment des gains de change sur les opérations courantes qui se sont élevés à 49,4 MDT en 2009 contre 11,3 MDT en 2008, soit une augmentation de 38,1 MDT.

Du côté des charges financières, les intérêts payés sur les opérations en devises se sont contractés sous l'effet, notamment, de la baisse sensible des intérêts des emprunts sur le marché monétaire en devises (-30,5 MDT), due, essentiellement, à l'affaiblissement poursuivi en 2009 des taux d'intérêt sur les principales devises.

Quant aux opérations d'intervention sur le marché monétaire, elles ont généré des charges nettes de 37,7 MDT contre 21,9 MDT en 2008. Ce résultat traduit la situation excédentaire de la liquidité bancaire qui a caractérisé l'année 2009 et qui a amené l'Institut d'émission à multiplier ses interventions, au courant de l'année, afin d'éponger le surplus de liquidité, notamment au moyen d'appels d'offres négatifs.

Concernant les charges d'exploitation, elles ont enregistré, d'une année à l'autre, une augmentation de 4,6 MDT, s'élevant à 55,7 MDT contre 51,1 MDT en 2008. En effet, les charges de personnel et les charges générales d'exploitation se sont accrues, respectivement, de 3,5 MDT et 1,1 MDT.

I – CADRE JURIDIQUE ET REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Banque Centrale de Tunisie sont élaborés en conformité avec les dispositions de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque centrale de Tunisie, telle que modifiée par les textes subséquents, d'une part, et les normes comptables tunisiennes, tout en tenant compte des spécificités de l'activité de la BCT, d'autre part.

Les états financiers de la BCT comprennent

- le bilan,
- l'état des engagements hors bilan,
- l'état de résultat, et
- les notes aux états financiers.

II – PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

1) Encaisse-or

Les avoirs en or de la Banque sont évalués au cours officiel de l'or tel qu'arrêté par le décret-loi n°64-18 du 28 septembre 1964 portant définition du dinar. En effet, l'article 2 dudit décret stipule que «la parité officielle du dinar est fixée à 1,69271 gramme d'or fin pour un dinar». Il s'ensuit qu'un gramme d'or fin équivaut à 0,590768649 dinar.

Après la dévaluation du dinar en 1986, en application du décret n°86-785 du 18 août 1986, le cours officiel de l'or s'est établi à 0,6498475 dinar pour un gramme d'or fin.

2) Actifs et passifs en devises

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dinar aux « taux de référence comptable » qui demeurent fixes pour une durée d'un mois.

Les taux de référence comptable représentent les cours moyens ([cours achat + cours vente]/2) fixés par la BCT le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les actifs et passifs libellés en devises sont réévalués à chaque fin de mois. Les pertes et les gains latents résultant des réévaluations mensuelles, sont comptabilisés dans le compte de bilan «écarts de conversion».

3) Prise en compte des produits et des charges

3.1 La constatation des produits et des charges obéit au principe comptable de «l'indépendance des exercices». Ainsi, les produits et les charges sont rattachés à l'exercice comptable au cours duquel ils sont acquis ou dus.

3.2 Les produits et les charges découlant des opérations en monnaies étrangères sont convertis en dinar aux taux de change en vigueur le jour de leur réalisation.

3.3 A la clôture de l'exercice, le solde du compte « écarts de conversion » est traité, selon le cas, comme suit :

- solde débiteur : le montant total du solde est comptabilisé comme charge de l'exercice,
- solde créditeur : il n'est comptabilisé dans le compte de résultat comme gains de change au titre des réajustements des comptes en devises, qu'une partie dudit solde après estimation du montant devant être reporté à l'exercice suivant pour couvrir les pertes de change éventuelles qui seraient enregistrées au cours dudit exercice.

3.4 Sont constatées en résultat, comme gains ou pertes de change, les différences qui se dégagent entre les taux de change en vigueur le jour des opérations et les taux de référence comptable. En effet, ces gains et ces pertes découlent de transactions réalisées.

4) Les immobilisations

La comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, s'effectue par l'application de la règle du «coût historique», c'est-à-dire au coût de leur acquisition ou au coût réel décaissé pour leur réalisation, pour ce qui concerne les constructions.

A l'exception des terrains, les immobilisations sont amortissables d'une manière linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation et ce, par l'application des taux usuels pour chaque catégorie de bien immobilisé. Pour certains équipements spécifiques à la BCT tels que les équipements de la caisse, la durée de vie et le taux d'amortissement appliqués sont déterminés par référence à l'expérience de leurs utilisateurs.

Les immobilisations corporelles sont composées, notamment, des terrains, des constructions, des équipements techniques, du matériel informatique, des équipements de la caisse, du matériel de transport et des équipements de bureau.

Les immobilisations incorporelles sont constituées, essentiellement, par les logiciels informatiques.

5) Les titres en devises

Les titres libellés en devises, faisant partie de la rubrique «avoirs en devises», sont évalués au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché des titres, donnent lieu à la constatation de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

6) Les titres en dinar

Les titres en dinar achetés dans le cadre des opérations d'open market, sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Les moins-values ou les plus-values latentes résultant de la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de bilan «écarts de réévaluation».

7) Portefeuille-titres de participation

Le portefeuille-titres de participation de la BCT est composé des actions qu'elle a souscrites dans le cadre de l'article 53 de ses statuts et qui représentent les parts lui revenant dans le capital de certains organismes et entreprises non résidents ainsi que des entreprises résidentes ayant pour objet la gestion des services bancaires communs. Ces actions sont comptabilisées au prix de leur acquisition.

III – EXPLICATIONS DETAILLEES DES POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : SOUSCRIPTIONS AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

Le montant enregistré au sein de cette rubrique, représente le total des sommes réglées par la BCT au profit de certains organismes financiers internationaux, au titre des quotes-parts souscrites en or ou en devises par la République Tunisienne au capital desdits organismes et ce, en vertu de lois promulguées en la matière, autorisant la Banque centrale, à enregistrer lesdites quotes-parts dans l'actif du bilan de la Banque.

La date de la dernière opération effectuée dans ce cadre remonte à l'année 1969 ; l'Etat a, depuis, pris en charge toutes les opérations de souscriptions, aussi bien en monnaie locale qu'en devises.

Il s'agit des organismes ci-après :

Organisme	Montant souscrit (en TND) ¹
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	215.408
Association Internationale de Développement	87.202
Société Financière Internationale	76.808
Banque Africaine de Développement	1.992.375

NOTE 2 : POSITION DE RESERVE AU FMI

Le montant enregistré sous cette rubrique (42,6 MDT)², représente la contre-valeur en dinars de la partie souscrite en devises (20,2 millions de DTS) de la quote-part de la Tunisie au capital du FMI. Elle représente la différence entre le montant total de la quote-part de la Tunisie (286,5 millions de DTS) et les avoirs en dinar du FMI, logés dans son compte n°1 ouvert sur les livres de la BCT.

Au même titre que les avoirs en devises, la position de réserve au FMI fait partie des réserves internationales de la Tunisie. En effet, en cas de besoin de soutien à la balance des paiements, ces actifs de réserve libellés en DTS, pourraient faire l'objet de tirages sur le FMI, sans conditions préalables et ce, en les convertissant en monnaies qui soient plus librement convertibles.

NOTE 3 : AVOIRS ET PLACEMENTS EN DTS

Ce poste regroupe :

- le solde du compte en DTS ouvert au nom de la BCT sur les livres du FMI. Au 31 décembre 2009, ce solde s'élevait à 241,8 millions de DTS, soit l'équivalent, à cette même date, de 497,1 millions de dinars³.

- le montant en DTS représentant la contribution de la BCT au fonds fiduciaire FRPC⁴-PPTE⁵ administré par le Fonds monétaire international. Le montant de cette contribution s'élève à 2,4 millions de DTS, soit l'équivalent de 4,9 millions de dinars.

	2009	2008
AVOIRS ET PLACEMENTS EN DROITS DE TIRAGE SPECIAUX	501.914.258	11.708.161
Avoirs en droits de tirage spéciaux	497.059.608	6.895.389
Placements en DTS	4.854.650	4.812.772

NOTE 4 : TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET

Cette rubrique a enregistré un léger accroissement de 1,2 MDT par rapport à l'exercice 2008 et ce, suite à la plus-value résultant de la réévaluation des titres concernés, opérée le 31 décembre 2009.

	2009	2008
TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET	26.296.700	25.073.300
BTA achetés ferme	26.296.700	25.073.300

¹ Il s'agit de la contre-valeur en TND, aux cours de change historiques, des montants souscrits en or ou en devises.

² 1 TND = 0,475454 DTS selon la cotation du FMI en vigueur depuis le 30 avril 2009.

³ 1 DTS = 2,055657 TND au 31/12/2009.

⁴ Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance.

⁵ Pays Pauvres Très Endettés.

NOTE 5 : AVANCE A L'ETAT RELATIVE A LA SOUSCRIPTION AUX FONDS MONETAIRES

Cette rubrique loge, comme avance au Trésor, la contre-valeur en dinars des montants réglés au titre des souscriptions afférentes aux quotes-parts de la Tunisie dans le capital du Fonds monétaire international et du Fonds monétaire arabe et ce, en application des dispositions de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque centrale de Tunisie et ces deux institutions financières.

- Le Fonds monétaire international : le montant total de la souscription de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 286,5 millions de DTS, dont 266,3 millions souscrits en dinars et crédités dans le compte n°1 du Fonds monétaire international, et 20,2 millions souscrits en devises convertibles.

- Le Fonds monétaire arabe : la quote-part de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 12,85 millions de dinars arabes de compte, dont 7 millions de dinars arabes de compte représentent la quote-part souscrite en numéraire (6,9 millions souscrits en devises convertibles et 0,1 million souscrit en monnaie locale et crédité dans le compte en dinars du Fonds monétaire arabe ouvert sur les livres de la Banque Centrale) et 5,85 millions de dinars arabes de compte représentent la nouvelle part attribuée à la Tunisie en application de la décision n° 3/2005 du Conseil des Gouverneurs du Fonds, approuvant la libération, par incorporation des réserves, de la partie restante du capital et la distribution de nouvelles parts aux pays membres, proportionnellement à leurs quotes-parts initiales. Il est à noter que le dinar arabe de compte est égal à 3 DTS.

Les souscriptions en dinars au capital de ces deux institutions, enregistrées au crédit de leurs comptes respectifs ouverts sur les livres de la Banque Centrale, font l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change des DTS par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours fixés par le Fonds Monétaire International.

NOTE 6 : AVANCE PERMANENTE A L'ETAT

Ce poste renferme le montant de l'avance permanente accordée à l'Etat en vertu des dispositions de la convention conclue, à cet effet, entre la Banque centrale et le Ministère des Finances le 29 juin 1970 en application de la loi n°70-22 du 7 mai 1970 relative à l'assainissement des finances publiques. Cette avance est productive d'intérêt au taux annuel de 0,5%.

NOTE 7 : AVANCE REMBOURSABLE A L'ETAT

Ce poste enregistre l'encours de l'avance remboursable à l'Etat accordée en vertu de la convention citée ci-dessus et ce, contre le paiement d'un intérêt au taux annuel de 3%. La dernière échéance au titre de cette avance a été réglée en date du 1^{er} juillet 2009.

NOTE 8 : EFFETS A L'ENCAISSEMENT

Le montant enregistré dans ce poste représente l'encours des titres, et notamment les obligations cautionnées, souscrits en faveur de l'Etat et remis par le Trésor pour encaissement. Ces titres sont conservés dans le portefeuille de la Banque Centrale de Tunisie jusqu'à leur échéance.

NOTE 9 : PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION

Le montant enregistré dans ce poste représente la partie libérée de la participation de la Banque centrale de Tunisie dans le capital des institutions suivantes :

Institution	Solde en devise	Solde au 31/12/2009 en TND ¹
▪ Union Tunisienne des Banques	7.152.659,46 EUR	13.523.176
▪ Société SWIFT	5.330,00 EUR	10.077
▪ Banque Africaine d'Import Export	10.000.000,00 USD	13.099.500
▪ Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur	2.500.000,00 USD	3.274.875
▪ Programme de Financement du Commerce Interarabe	1.250.000,00 USD	1.637.437
▪ SIBTEL	105.000,000 TND	105.000
Total		31.650.065

NOTE 10 : DEBITEURS DIVERS

Ce poste abrite, principalement, l'encours des crédits accordés au personnel de la Banque Centrale et qui sont financés sur la réserve pour fonds social.

NOTE 11 : COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)

Ce poste renferme, essentiellement, les charges payées d'avance, les produits à recevoir, ainsi que les divers autres montants débiteurs en attente de régularisation. Il est détaillé comme suit :

	2009	2008
<u>COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)</u>	<u>25.647.207</u>	<u>10.999.355</u>
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	20.346.697	6.431.199
Or destiné à la vente aux artisans bijoutiers	1.154.735	118.376
Avances et acomptes au personnel	3.431.735	3.667.958
Autres comptes d'ordre et à régulariser	714.040	781.822

NOTE 12 : BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION

Les billets et monnaies en circulation se sont accrus de 635 MDT ou de 13,7%, pour s'établir à 5.276,1 MDT contre 4.641,1 en 2008. Ils sont détaillés comme suit :

	2009	2008
<u>BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION</u>	<u>5.276.088.906</u>	<u>4.641.106.564</u>
Billets	5.052.439.135	4 420.401.160
Monnaies	223.649.771	220.705.404

NOTE 13 : COMPTES DU GOUVERNEMENT

Ce poste contient, essentiellement, le solde du compte courant du Trésor (396 MDT), le solde des comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises qui enregistrent les tirages sur les crédits et les dons extérieurs octroyés à l'Etat ou à des établissements publics avec la garantie de l'Etat (748,6 MDT), ainsi que les soldes des autres comptes relatifs aux divers fonds tenus par la Banque Centrale pour le compte de l'Etat tels que le Fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) et le Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers (FONAPRA).

¹ Selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2009 :

1 EUR = 1,89065 TND

1 USD = 1,30995 TND

	2009	2008
COMPTES DU GOUVERNEMENT	1.359.555.247	759.693.263
Compte courant du Trésor Tunisien	396.012.647	396.927.874
Compte spécial du Gouvernement Tunisien en devises	748.605.063	321.044.699
Gouvernement Tunisien : comptes de dons	1.053.791	2.548.436
FOPRODI	479.201	14.961.337
Gouvernement Tunisien - comptes divers	190.933.568	1.182.188
Compte spécial prêt BIRD 1969	280.000	280.000
FONAPRA	3.566.694	15.550.977
Gouvernement Tunisien - comptes de prêts	18.624.283	7.197.752

NOTE 14: ENGAGEMENTS ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LIES AUX OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE

Ce poste enregistre l'encours net de l'intervention de la BCT sur le marché monétaire. Cet encours s'est élevé à 1.669 MDT au 31 décembre 2009, reflétant la situation excédentaire de la liquidité bancaire qui a caractérisé l'année 2009.

NOTE 15 : ALLOCATIONS DE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX

Ce poste englobe la contrepartie des montants cumulés des DTS alloués par le Fonds monétaire international à la Tunisie, en sa qualité de pays membre. S'élevant à 272,8 millions de DTS¹ au 31 décembre 2009, ces allocations devraient être restituées au Fonds Monétaire International en cas d'annulation des DTS. Elles constituent, ainsi, un engagement à durée indéterminée envers le Fonds Monétaire International.

NOTE 16 : COMPTES COURANTS EN DINARS DES ORGANISMES ETRANGERS

Ce poste englobe les soldes des comptes ouverts en dinars au nom des organismes étrangers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Monétaire Arabe. C'est le solde du compte n°1 du Fonds Monétaire International, comportant le montant de la souscription de la Tunisie en dinar au capital du Fonds, qui constitue la plus importante composante de ce poste (560 MDT).

NOTE 17 : ENGAGEMENTS EN DEVISES ENVERS LES I.A.T

Ce poste abrite les avoirs en devises à vue des intermédiaires agréés, d'une part, et l'encours des emprunts de la Banque Centrale sur le marché monétaire en devises, d'autre part.

NOTE 18 : COMPTES ETRANGERS EN DEVISES

Ce poste enregistre le solde global créditeur des comptes ouverts en devises étrangères ou en dinar tunisien convertible, au nom de banques ou d'institutions non résidentes.

NOTE 19 : AUTRES ENGAGEMENTS EN DEVISES

Le compte spécial de dépôt en devises qui était ouvert au nom du Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement Economique Arabe en vertu d'une convention signée à cet effet avec la Banque Centrale de Tunisie, et dont le solde s'est établi à 10,4 millions de dollars US au 31 décembre 2008, soit l'équivalent de 13,6 MDT, a été clôturé et ce, après virement de son solde, sur ordre dudit fonds, aux fins de son utilisation dans le cadre d'une opération d'investissement direct en Tunisie.

¹ 1 DTS = 2,055657 TND au 31 décembre 2009.

NOTE 20 : VALEURS EN COURS DE RECOUVREMENT

Le montant enregistré dans ce poste représente la situation nette créditrice des comptes de recouvrement des valeurs dont, notamment, les chèques tirés au profit du Trésor.

NOTE 21 : DEPOSANTS D'EFFETS A L'ENCAISSEMENT

Ce poste représente la contrepartie du poste d'actif «Effets à l'encaissement». La différence entre ces deux postes représente la valeur des titres échus envoyés pour recouvrement et dont le montant n'a pas encore été encaissé.

NOTE 22 : ECARTS DE CONVERSION ET DE REEVALUATION

Ce poste comporte la partie du solde créditeur du compte «écarts de conversion» retenue comme provision pour la couverture du risque des variations des taux de change durant l'exercice 2010 (150 MDT), ainsi que la plus-value dégagée de la réévaluation au prix du marché, des titres achetés dans le cadre des opérations d'open market (1,6 MDT).

NOTE 23 : CREDITEURS DIVERS

Ce poste englobe, essentiellement, les comptes de dépôts de fonds des agents de la Banque, les retenues d'impôts à la source au profit de l'Etat, les montants des contributions au titre de la couverture sociale en attente de paiement et les montants des saisies arrêts opérées sur les comptes courants.

	2009	2008
CREDITEURS DIVERS	16.043.744	15.471.425
Comptes de dépôts de fonds (comptes du personnel, compte de l'Amicale,..)	6.583.298	5.445.775
Retenues d'impôts à la source, TVA collectée et autres impôts et taxes au profit de l'Etat	1.319.344	967.278
Montants des contributions au titre de la couverture sociale, en attente de paiement	1.283.694	1.170.690
- CNSS	600.067	570.197
- STAR	681.977	599.318
- CNRPS	1.650	1.175
Autres créditeurs divers	6.857.408	7.887.682
<i>dont :</i>		
- Saisies-arrêts opérées sur comptes courants	6.116.827	6.698.954
- Montants bloqués sur saisies-arrêts déjà opérées	156.864	148.444
- Autres saisies-arrêts pratiquées entre les mains de la BCT	52.225	52.224
- Compte de développement de la compétitivité dans le secteur du textile et de l'habillement	209.704	434.422
- Bons d'essence en circulation	96.237	88.790
- Intervention du régime d'incitation à l'innovation dans les technologies de l'information	180.375	397.070
- Montants non réclamés provenant du compte d'attente «crédits en attente d'affectation»	7.072	30.398

NOTE 24 : PROVISIONS POUR CHARGES DE FABRICATION DES BILLETS, MONNAIES ET MEDAILLES

Le montant figurant sous cette rubrique, représente le reliquat des ressources affectées au financement des programmes de fabrication des billets de banque, monnaies et médailles, lors de la répartition des bénéfices des exercices précédents.

NOTE 25 : COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)

Ce poste renferme, essentiellement, les montants créditeurs en attente de régularisation, les charges à payer, les produits perçus d'avance et la contrepartie de la position de réserve au Fonds monétaire international.

	2009	2008
COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)	<u>2.636.831.369</u>	<u>2.232.272.417</u>
Contrepartie de la position de réserve au FMI	42.588.253	38.472.326
Devises en attente d'affectation	2.126.675.549	2.128.473.502
<i>dont : Recettes de privatisation de Tunisie Télécom</i>	<i>2.124.418.924</i>	<i>2.125.959.592</i>
Charges à payer et produits divers perçus d'avance	4.415.264	5.199.270
Intérêts perçus d'avance sur titres en devises	19.903.722	46.455.874
Dépenses à régler à caractère spécifique et exceptionnel	2.339.949	2.400.753
Charges de personnel à payer	7.194.900	7.026.497
Autres comptes d'ordre et à régulariser	433.713.732	4.244.195
<i>dont : Part revenant à l'Etat sur les bénéfices de la BCT au titre de l'exercice 2008.</i>	<i>432.000.000</i>	

NOTE 26 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2009, ont atteint 354,7 MDT au 31 décembre 2009, contre 542,2 MDT au 31 décembre 2008, soit une baisse de 187,5 MDT. Ils sont détaillés comme suit :

	2009	2008
Capital	6.000.000	6.000.000
Réserves	90.434.098	89.145.872
Autres capitaux propres		116.667
Résultats reportés	141.757	79.423
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	96.575.855	95.341.962
Résultat de l'exercice	258.076.525	446.862.335
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	354.652.380	542.204.297

La rubrique «autres capitaux propres» est constituée de la subvention d'investissement provenant de l'assistance technique accordée par le Fonds monétaire arabe dans le cadre du crédit relatif à la deuxième facilité d'ajustement structurel. En effet, une partie du montant de l'assistance technique précitée, a été utilisée pour le financement partiel de l'acquisition du logiciel relatif au Système des virements de gros montants (SGMT). La partie égale au montant de la dernière tranche de l'amortissement annuel de l'immobilisation incorporelle constituée par le logiciel précité, a été intégrée dans les produits de la Banque.

NOTE 27 : LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'état des engagements hors bilan comporte les engagements de garantie, les engagements sur les opérations de swap de devises et les engagements sur les opérations de swap de change.

- Les engagements de garantie

Sont enregistrés dans ce poste, les emprunts obligataires émis par la Banque centrale de Tunisie pour le compte du Gouvernement Tunisien sur les marchés financiers étrangers (marchés japonais, américain et européen) ainsi que les emprunts extérieurs de l'Etat contractés dans le cadre de la coopération économique bilatérale. Ces emprunts sont gérés par la Banque centrale pour le compte de l'Etat tout en signant des engagements envers la

partie étrangère (banque étrangère ou institution financière) pour le règlement des échéances y afférentes.

Ces emprunts sont enregistrés en principal et intérêts, sauf ceux à taux d'intérêt variables, dont l'enregistrement se limite à leurs montants en principal.

Ces engagements sont, en fait, considérés comme des engagements par signature (hors-bilan) et ce, en application de la convention comptable de la «prééminence du fonds sur la forme», sachant que les engagements financiers de la Banque centrale, issus des emprunts cités ci-dessus, leur correspond un engagement similaire de la part de l'Etat pour le remboursement de toutes les échéances des emprunts concernés ainsi que le règlement de toutes les charges financières y afférentes.

Cette rubrique a enregistré, d'une année à l'autre, une baisse de 674,8 MDT due, essentiellement, au règlement de l'emprunt obligataire en euros émis en date du 5 août 1999.

- Les engagements sur les opérations de swap de devises

Ce poste renferme les engagements donnés (devises à livrer) et les engagements reçus (devises à recevoir) dans le cadre d'opérations de swap de devises effectuées pour couvrir le risque de change relatif à certains emprunts obligataires libellés en yen japonais.

- Les engagements sur les opérations de swap de change

Ce poste renferme les engagements donnés (devises à livrer) et les engagements reçus (devises à recevoir) au titre des opérations de swap de change effectuées dans le cadre de la gestion courante des réserves en devises.

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS SUR OPERATIONS EN DEVISES

Ce poste englobe, essentiellement, les commissions perçues sur les opérations de change (25,8 MDT), les gains de change nets issus de la différence entre les taux de change en vigueur à la date des opérations en devises et les taux de référence comptable (49,4 MDT) et les plus-values résultant de la cession des titres en devises (12,9 MDT).

NOTE 29 : PRODUITS DIVERS

	2009	2008
PRODUITS DIVERS	<u>4.017.456</u>	<u>2.710.187</u>
Produits sur crédits budgétaires non utilisés	1.136.882	725.873
Commissions sur vente de l'or aux artisans bijoutiers	172.518	400.662
Récupérations de charges	441.220	369.861
Pénalités de retards sur exécution des commandes de fabrication de billets et monnaies	-	13.284
Récupérations au titre des pensions complémentaires de retraite des détachés	172.546	104.405
Revenus des titres de participation	1.331.596	557.488
Produits des services SGMT	231.108	216.067
Les tranches inscrites en produits des subventions d'investissement	116.667	116.667
Autres produits	414.919	205.880

NOTE 30 : INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES

Les intérêts payés sur les opérations en devises se sont élevés à 9,2 MDT au 31 décembre 2009 contre 40 MDT au 31 décembre 2008, enregistrant ainsi une baisse de 30,8 MDT due, essentiellement, au repli des intérêts payés au titre de l'intervention sur le marché monétaire domestique en devises.

	2009	2008
<u>INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES</u>	<u>9.195.692</u>	<u>40.013.995</u>
Intérêts sur intervention sur le marché monétaire en devises	9.083.970	39.540.466
Intérêts sur comptes de dépôts en devises	91.674	414.470
Intérêts sur découverts en devises à vue	20.048	59.059

NOTE 31 : AUTRES CHARGES SUR OPERATIONS EN DEVISES

Ce poste renferme, essentiellement, les charges relatives aux instruments de couverture du risque de change (swap de change, swap de devises, change à terme...) ainsi que les charges représentant l'étalement de la prime sur les titres en devises.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

Conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958, portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé, lors de sa réunion tenue le 24 février 2010, la répartition du résultat de l'exercice 2009 comme suit (montants en dinars) :

Résultat de l'exercice	258.076.525
Provisions pour charges de fabrication des billets, monnaies et médailles	4.000.000
Réserves	4.000.000
Résultats reportés	76.525
Part revenant à l'Etat	250.000.000

